Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203053-20251209-DELIB20251204-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 9
- représentés : 0
- votants : 9
- abstention : 0

Date de convocation :
04/12/2025

Affichage de la liste des délibérations :
12/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, ROZIER Antoine, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2025/12/04 – CAULNES – PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE – ANNEE 2024/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'école de Caulnes compte 18 familles de Saint-Jouan de l'Isle soit 28 enfants.

Le montant demandé par enfant scolarisé est de 1 005.07€.
Soit pour ce qui concerne la commune : 25 enfants à 1 005.07€ + 2 enfants à 402.03€ + 1 enfants à 502.53€ (les différents montants dépendent de la durée de scolarisation dans l'année) soit un montant total de 26 433.34€.

Après vérification des effectifs, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité :

- VALIDER la participation demandée par la commune de Caulnes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer la facture d'un montant de 26 433.34€

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor